



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture  
de Valenciennes**

Bureau du développement  
territorial  
Pôle relations avec les collectivités  
locales

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes**

---

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du président de la République portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 portant délégation de signature à monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de Valenciennes ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Lille du 27 avril 2021 prononçant l'inéligibilité de monsieur Julien FRANQUET, conseiller municipal de Douchy-les-Mines, pour une durée d'un an, pour irrégularité de son compte de campagne ;

Vu la proposition de monsieur le maire de Douchy-les-Mines ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que monsieur Julien FRANQUET, conseiller municipal, membre titulaire de la commission de contrôle de la commune de Douchy-les-Mines, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de Douchy-les-Mines ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les tableaux annexes cités à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 9 décembre 2020 sont modifiés selon l'annexe jointe.

**Article 2** - Monsieur le maire de la commune de Douchy-les-Mines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Valenciennes, le 04 FEV. 2022

Pour le préfet, et par délégation,  
le sous-préfet de Valenciennes,

  
Michel CHPILEVSKY

6, avenue des Dentellières - CS 40469 - 59 322 VALENCIENNES Cedex  
Tél. : 03 27 14 59 59 - Fax : 03 27 14 59 49

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

**COMMUNE DE PLUS DE 1 000 HABITANTS  
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DE DOUCHY-LES-MINES**

<b>Commune</b>	<b>Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire</b>	<b>Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges</b>	<b>Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges</b>
DOUCHY- LES-MINES	Monsieur Yves PETIT	Madame Virginie CARLIER	Madame Marie-José GUILLAUME
	Monsieur Patrick ZIATKOWSKI		
	Monsieur Jean-Luc BALASSE		